



**LA LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERSON**

Le 11 SEPTEMBRE 2025

ARTICLE L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre, par suite d'une convocation en date du 5 septembre deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berson se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques DAVOUST, Maire.

PRESENTS : (14) M. Jacques DAVOUST, Maire, Mmes Marie-Claude NOËL, Sandrine MONTERO, Aurélie ORDUNA, MM. René BOUSSIRON, Francis ROSSAT, Adjoints au Maire, Jean-Christophe ARCHAMBEAU conseiller municipal délégué, Emmanuelle GHAFARI, Laëtitia TEXIER, MM., Alexis HUBERT, Didier ARRIGHI, Yves LEPEIGNÉ, Morgan ROUMANET, Sébastien TRÉBUCQ.

EXCUSEE : (4) Mme Aude BORTOLI qui donne pouvoir à Mme Aurélie ORDUNA, Mme Marylou LAGORCE qui donne pouvoir à M. Alexis HUBERT, M. Samuel ESCRIG qui donne pouvoir à Mme Marie-Claude NOEL, Michel DEVAUX qui donne pouvoir à M. Sébastien TREBUCQ

ABSENT : (1) Mme Karine SAMAZEUILH

M. LEPEIGNE est désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'art L 2121-15 du CGCT. Le quorum étant obtenu, le Conseil Municipal peut valablement délibérer en séance publique

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2025 à l'unanimité des présents et représentés

Affaires générales :

- Adoption de la Motion de soutien au projet d'implantation de réacteurs EPR2 sur le site du Blayais à l'unanimité des présents et représentés
- Approbation de Nouveaux horaires d'ouverture à l'agence postale communale et à la bibliothèque par 15 votes pour et 3 votes contre (MM. Roumanet, Trébucq et Devaux)
- Désherbage de la Bibliothèque à l'unanimité des présents et représentés
- Désignation d'un référent communal auprès de l'ARS concernant la lutte contre la prolifération du moustique tigre à l'unanimité des présents et représentés
-

Finances :

- Approbation des Indemnités de fonction des élus par 15 votes pour et 3 abstentions (MM. Boussiron, Trébucq et Devaux)
- Adoption des Décisions modificatives budgétaires par 16 votes pour et 2 abstentions (MM. Trébucq et Devaux)
- Approbation des Avenants au marché des travaux de construction du restaurant scolaire à l'unanimité des présents et représentés
- Approbation de la Dépréciation de créances à l'unanimité des présents et représentés

Décision n°1-2025 et n°2-2025

A Berson, le 17/09/2025

**Le Maire
Jacques DAVOUST**

